

parlementaire, quand il nous dit que le point que j'avais à l'esprit est prévu. Je n'ai rien de plus à ajouter.

(La motion est adoptée et le bill lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

### SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 16 mars, de la motion de l'honorable M. Harris invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ainsi que de l'amendement de M<sup>me</sup> Fairclough et du sous-amendement de M. Regier.

### LE CHÔMAGE

**M. C. W. Carter (Burin-Burgeo):** Monsieur l'Orateur, au cours des observations prononcées avant l'ajournement du débat mercredi dernier, j'ai tâché de faire trois choses: d'abord, j'ai essayé de souligner que le chômage résultait de l'action combinée de diverses forces et que, partant, il n'est pas possible de trouver une solution facile ni rapide.

Afin d'indiquer combien le problème est difficile et compliqué, j'ai énuméré certains des facteurs contribuant, en les groupant sous les rubriques: forces naturelles, forces industrielles, forces économique et forces humaines. Puis, j'ai essayé de démontrer que les forces industrielles, naturelles et humaines, ainsi que les forces économiques qui émanent des pays étrangers, dépassent la portée de l'autorité et de l'influence du Gouvernement fédéral, ou de tout autre palier de gouvernement.

Je signalerai ensuite que l'influence du gouvernement fédéral se limite surtout aux forces économiques de l'intérieur du pays et que, là encore, le contribuable et l'état de choses qui règne à l'étranger lui imposent des restrictions. Le rôle du gouvernement fédéral consiste à maintenir ces forces intérieures en équilibre, non seulement entre elles, mais avec les forces extérieures également, afin que l'économie canadienne soit toujours en mesure de s'adapter facilement et rapidement aux influences et aux conditions constamment changeantes.

Des députés de l'opposition ont accusé le Gouvernement de se contenter de parler. Je ne vois pas ce qu'un gouvernement peut faire au sujet d'influences qui échappent totalement à son autorité. Bien que j'aie écouté très attentivement, je n'ai pas entendu de proposition pratique de la part de l'opposition. Afin de neutraliser les forces de la nature, le Gouvernement a établi plusieurs mesures visant à protéger le cultivateur contre les récoltes déficitaires, les dégâts causés par les tempêtes, et à soutenir le revenu agricole.

Le député de Spadina (M. Croll) a également proposé une mesure en vue d'encourager l'industrie de la construction à accroître son activité durant l'hiver. J'espère que cette proposition sera sérieusement examinée. Mais, en ce qui concerne les forces économiques de l'intérieur, si mes honorables amis veulent savoir ce que le Gouvernement a accompli au cours des années et ce qu'il accomplit encore, ils n'ont qu'à se reporter à la page 1724 du hansard et étudier la politique que le ministre du Commerce (M. Howe) a exposé le mardi 1<sup>er</sup> mars. J'ai condensé cette politique en douze points principaux. J'aimerais les consigner au hansard, car je crois qu'il vaut la peine de les répéter et de se les rappeler. Ce sont les suivants:

1. Un abaissement graduel de l'impôt sur le revenu, de la taxe de vente et de la taxe d'accise au cours d'une période d'années.
2. Une plus grande disponibilité de l'argent à moindre intérêt.
3. Une conférence internationale sur le commerce ayant pour objet de stabiliser le commerce mondial.
4. Une augmentation de l'assurance des crédits à l'exportation.
5. Un relèvement des prestations de chômage et d'autres versements de sécurité sociale pour raffermir le pouvoir d'achat du consommateur.
6. Un écoulement ordonné des produits de céréales.
7. Soutien des prix des produits agricoles.
8. Aide aux cultivateurs dont la récolte a été endommagée par la tempête.
9. Aide à la production de poisson.
10. Versement de subventions à l'industrie minière.
11. Établissement de règlements anti-dumping, et
12. Accroissement des dépenses au chapitre des travaux publics et versement par le gouvernement fédéral de sommes destinées à des entreprises de construction qui contre-balancent le fléchissement des dépenses de défense.

J'affirme à mon honorable ami de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) que ce ne sont pas seulement des paroles; voilà des mesures concrètes. Il s'agit d'un programme élaboré avec soin et appliqué depuis des années à titre de politique du parti libéral. Une telle politique vise à créer le genre de climat économique qui non seulement autorisera mais aussi encouragera la libre entreprise à prendre toutes les initiatives et à déployer toutes ses ressources, à collaborer avec les organismes de l'État et autres pour que tous puissent concourir le plus efficacement possible à la solution du problème du chômage.